

Résolution portant reconduction de crédits et modification du budget de l'OIF au titre de l'année 2018

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni pour sa 104^e session à Paris, le 3 juillet 2018,

Considérant que la Conférence ministérielle se prononce sur les grands axes de l'action multilatérale francophone et approuve le programme de travail de l'Organisation ;

Considérant que la Conférence ministérielle adopte le budget de l'exercice financier et les rapports financiers de l'Organisation ;

Considérant que le Conseil permanent de la Francophonie examine les rapports financiers et les prévisions budgétaires de l'Organisation ;

Vu les recommandations formulées par la Commission administrative et financière au terme de sa réunion du 28 mai 2018, relatives :

- à l'affectation du résultat de l'année 2017 ;
- aux besoins de reconduction de crédits exprimés par la Direction de l'éducation et de la jeunesse.

Décide :

Article 1 : Reconduction de crédits

L'Ordonnateur est autorisé à reconduire des crédits pour un montant de **115 620 euros** correspondant à la session de formation des volontaires en 2018 à Paris, initialement prévue en novembre 2017 à Lomé en marge des Instances de la Francophonie.

Article 2 : Crédit modifié

Le crédit modifié au titre de l'année 2018 est porté en recettes et en dépenses à **72 347 656 euros**.